

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28)** : BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27)** : AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVRARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56)** : ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoit, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Éric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIER GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMINE Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.

Toute correspondance doit être adressée à :  
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2, cours du Champ-de-Mars 44 923 Nantes cedex 9  
[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

#### **Fabrice ROUSSEL**

Bonjour, chers collègues. Je vous propose de démarrer cette séance. Nous vous remercions d'être présents. Je rappelle que les élus du Comité syndical qui ont été désignés comme représentants de leur intercommunalité en 2014 ou en cours de mandat peuvent toujours siéger tant que leur intercommunalité n'a pas procédé à leur remplacement. C'est le cas pour nos intercommunalités puisque, vous le savez, il y a un second tour des élections municipales dimanche prochain. À part la communauté de communes d'Erdre & Gesvres – et je tiens à féliciter Yvon Lerat pour sa réélection –, les autres intercommunalités ne seront installées que dans la première période de juillet.

C'est la raison pour laquelle nous tenons ce comité dans des formes exceptionnelles, même si nous verrons dans les prochains mois si ce type d'organisation peut être renouvelé. Ce n'est pas encore autorisé pour les syndicats mixtes, mais les associations nationales d'élus travaillent pour que cela soit possible.

S'agissant de la présence, je rappelle que le Pôle compte 111 conseillers syndicaux en exercice. Le quorum est fixé à 38. Il est atteint. Je rappelle que les pouvoirs comptent dans le calcul de ce quorum, puisque chaque élu pouvait avoir deux pouvoirs. Combien sommes-nous d'élus connectés, aujourd'hui ? Nous sommes 28 élus connectés et 27 élus représentés. Il faut faire l'appel nominatif ? Très bien.

*Fabrice Roussel, président de séance, procède à l'appel des présents.*

#### **Désignation du secrétaire de séance**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Je dois désigner un secrétaire de séance. Je propose une secrétaire de séance, Sylvie Cauchie. Sylvie est-elle d'accord pour être secrétaire de séance ? Oui. Merci, Sylvie.

Nous avons 12 sujets à l'ordre du jour.

#### **I. Délibération 2020-02 : Modalités d'organisation du comité syndical à distance**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Il s'agit de la délibération qui détermine les modalités d'organisation du comité syndical à distance. Nous sommes obligés de prendre cette délibération en application des différents textes réglementaires. Notre assemblée doit approuver les modalités d'organisation de notre comité à distance en plus des règles spécifiques de quorum et de pouvoirs que j'ai déjà énoncées. Je tiens à préciser que le comité se tient en visioconférence ou en audio conférence avec l'outil GoToMeeting. Les débats sont enregistrés et feront l'objet d'une conversion en texte pour formaliser le compte rendu de séance. Je le disais tout à l'heure également, le caractère public de nos débats est assuré par le biais d'une retransmission en direct via la page Facebook live du Pôle métropolitain et le mode de scrutin utilisé sera celui du vote nominal.

## **Compte rendu**

### **Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence**

---

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Pouvons-nous la mettre au vote globalement ?

#### **Stéphane BOIS**

Normalement, c'est un vote nominal.

#### **Fabrice ROUSSEL**

Je vous propose plutôt de faire un vote global sur ce point. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

### **Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical du 24 janvier 2020**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Vous avez reçu ce compte rendu. Appelle-t-il des remarques de votre part ? Non. Je le mets également aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce compte rendu est donc validé.

### **Liste des décisions et marchés/Années 2019-2020**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des marchés passés dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du Pôle métropolitain et du pilotage du SCoT. Ce point appelle-t-il des remarques ? Je passe la parole à Stéphane Bois.

#### **Stéphane BOIS**

Bonjour à tous. S'agissant des décisions et marchés, il y a deux premiers éléments sur le programme d'actions du Pôle métropolitain relatifs à deux marchés qui préparent la suite du Pôle pour le mandat qui arrive et qui va débiter à partir de lundi prochain :

- une mission d'Acadie pour accompagner un séminaire que nous avons tenu il y a un an avec l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, séminaire technique auquel assistaient 90 personnes des cinq intercommunalités. Ces éléments seront remis aux nouveaux élus ;
- une préparation, avec un autre assistant à maîtrise d'ouvrage urbain : une fabrique de la ville pour retravailler les fondamentaux du projet « ÉcoCité », notamment au regard du changement climatique et du zéro artificialisation.

Pour le SCoT, nous avons deux marchés pour accompagner la mise à jour du volet commercial du SCoT qui sera conduite dans le début de mandat, dans les 18 premiers mois du mandat. Il s'agit d'une évaluation environnementale et d'un diagnostic commercial, que nous confions à la CCI de Nantes Saint-Nazaire.

Sur le projet « Sémaphores », les Sémaphores sont ouverts. Vous les connaissez. Nous avons juste fait faire des photographies des œuvres par Franck Toms, qui servent d'ailleurs au Voyage à Nantes, et nous allons mettre en place les tables d'orientation dans les prochains jours. Elles ont été fabriquées par Anima Productions.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

S'agissant du projet « Habitat périurbain », qui continue d'avancer, malgré le confinement – nous avons eu plusieurs réunions en visioconférence –, nous avons indemnisé les opérateurs et nous avons également finalisé le marché avec Scopic, qui nous a accompagnés pour le cahier citoyen de la démarche.

Pour le projet « Ambition maritime », nous avons lancé les marchés subséquents n° 3 pour accompagner Saint-Nazaire Agglomération et les Villes de Saint-Nazaire et de Pornichet dans la mise en œuvre et dans un appel à projets qui sera sans doute lancé par les nouveaux élus dans les prochaines semaines. C'est un marché à bons de commande.

Enfin, pour « Eau et paysages », nous avons fait un site Internet dédié pour les Sémaphores, que je vous invite à visiter si vous ne l'avez pas fait. Nous avons également, toujours à l'intention des nouveaux élus, formalisé avec les paysagistes qui ont travaillé sur les six sites à une formalisation de la clôture de ce cycle avec les concepteurs, qui feront des recommandations en matière de paysage face aux défis du changement climatique pour l'estuaire de ces quatre grandes équipes de paysagistes. C'est la raison pour laquelle vous avez ensuite de petits marchés du cycle « Eau et paysages » pour Phytolab et Coloco. Enfin, nous avons un marché de signalétique pour « Eau et paysages », qui permet d'avoir une signalétique commune sur l'ensemble des six sites « Eau et paysages ».

#### **Fabrice ROUSSEL**

Merci, Stéphane. Y a-t-il des demandes d'intervention, de précisions ? Non. Il s'agit simplement d'une information. Ce n'est pas à mettre aux voix.

## **II. Délibération 2020-03 : Compte administratif 2019**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Comme vous le savez, nous avons jusqu'à la fin juillet pour approuver ce compte administratif. La clôture de l'exercice présenté par Madame la Présidente fait apparaître un excédent de fonctionnement de 141 760,77 € du fait du décalage d'engagement d'études et un déficit d'investissement de 363 539,78 € du fait d'un décalage d'encaissement de recettes du projet « Sémaphores », à la fois des subventions Feder, « Ville de demain » et « Ambition maritime ». Peut-être souhaitez-vous apporter quelques précisions, Stéphane ?

#### **Stéphane BOIS**

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, sur le déficit d'investissement, bien entendu, nous avons réalisé les Sémaphores et nous avons conduit les études d'« Ambition maritime ». Nous avons clôturé les demandes de subvention en fin d'exercice 2019, qui sont affectées à l'exercice 2019 en restes à réaliser. Pour « Ville de demain », c'est-à-dire la Banque des territoires, c'est en cours. Ils nous ont dit qu'en regard au confinement, ils auraient un peu de retard, mais que cela serait fait au plus tard au mois de septembre. En revanche, s'agissant de la subvention Feder, la Région nous disait qu'ils avaient un an de retard. Les 98 000 € du Feder pour les Sémaphores sont donc plutôt reçus par le Pôle métropolitain en début d'exercice 2021.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

#### **Fabrice ROUSSEL**

Sur ce point, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ? Il n'y en a pas. Je tiens à préciser que le compte administratif s'attache au résultat cumulé des exercices 2018 et 2019. Il vous est proposé d'arrêter le résultat cumulé de clôture suivant : un excédent de fonctionnement de 141 760,77 € et un excédent d'investissement de 135 280,31 €.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je propose de le mettre aux voix. Sur ce compte administratif, y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

### **III. Délibération 2020-4 : Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2019**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Un article du code général des collectivités territoriales permet de soumettre à votre examen les comptes de gestion du budget du Pôle métropolitain pour l'exercice 2019, adressés par Monsieur le Trésorier.

Le trésorier a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est à noter, et c'est tant mieux, que les résultats d'exécution sont bien identiques entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le comptable public. Le compte de gestion du trésorier fait donc apparaître des résultats concordants avec le compte administratif que nous venons de voter.

Sur ce point, y a-t-il des observations ? Des oppositions, des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

### **IV. 2020-05 : Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Le résultat en investissement de - 363 539,68 € est minoré par le résultat positif de clôture de l'exercice 2018, portant ce déficit cumulé à -146 955,19 €. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, au final, un excédent de financement de 135 280,31 € peut être dégagé. Afin d'assurer le financement de la participation du Pôle aux études de maîtrise d'œuvre des sites « Eau et paysages », il est donc proposé d'affecter, en plus de l'excédent d'investissement, une partie du résultat de fonctionnement à hauteur de 80 000 €. Le solde, 61 760,77 €, est donc affecté en fonctionnement.

Voilà ce qui vous est présenté pour la décision d'affectation. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

#### **V. 2020-06 : Budget supplémentaire 2020**

##### **Fabrice ROUSSEL**

Il vous est d'abord proposé de ne pas faire évoluer les participations de nos cinq intercommunalités. En investissement, de nouveaux crédits, suite à l'affectation des résultats, sont inscrits au compte 204, pour permettre la participation du Pôle aux études de maîtrise d'œuvre des sites « Eau et paysages », ce qui porte le montant à 211 980,31 € au total. Et en fonctionnement, les nouvelles recettes issues du résultat viennent créditer le compte 617 pour financer les études relatives à la mise à jour du volet commercial du SCoT, à la finalisation de l'expérimentation « Habitat périurbain » et à la mise en valeur des cinq Sémaphores, ainsi que l'engagement d'un processus de réflexion avec les nouveaux élus sur les enjeux climatiques et du zéro artificialisation nette. Les modifications sont donc équilibrées en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections du budget.

Stéphane, veux-tu ajouter des éléments ?

##### **Stéphane BOIS**

J'ajoute simplement un élément complémentaire. Vous verrez ensuite que nous aurons une délibération pour permettre le versement des 50 000 € d'appui du Pôle aux différentes études de maîtrise d'œuvre sur les sites « Eau et paysages » que vous aviez actés politiquement. Et en cette année de transition, nous n'avons bien entendu pas fait évoluer les participations des intercommunalités.

##### **Fabrice ROUSSEL**

Sur ce budget supplémentaire, y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

#### **VI. 2020-07 : Participation financière du Pôle métropolitain au financement des études de maîtrise d'œuvre des six sites « Eau et Paysages » – Groupement de commandes « Eau et paysage »**

##### **Fabrice ROUSSEL**

Nous avons déjà un peu évoqué ce sujet. Un accord avait été pris pour que le Pôle participe aux études de maîtrise d'œuvre. Ces participations, qui étaient à hauteur de 50 000 € TTC, ont d'ailleurs été intégrées dans les plans de demande des subventions. Aujourd'hui, plus de six ans après son lancement, la dynamique « Eau et paysages » a produit ses effets avec l'étang de Vigne, la passerelle et le tour du lac à Savenay, le cheminement entre Savenay et Lavau-sur-Loire, des espaces publics au port de Cordemais, la piste cyclable Bouvron – Blain – le Gâvre, le belvédère à Saint-Malo-de-Guersac et les futurs aménagements à La

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

Montagne. La délibération prévoit donc la validation des versements et les modifications nécessaires à la convention de groupement de commandes qui lie le Pôle à ses membres. Quelques précisions, Stéphane ?

#### **Stéphane BOIS**

Oui. Nous avons effectivement beaucoup de livraison en cours des sites « Eau et paysages ». Les Sémaphores fonctionnent et nous allons avoir encore un nombre important d'inaugurations en début de mandat prochain. Nous ferons en sorte d'inviter aussi à ces inaugurations les élus de ce mandat qui ne se représentent pas. Je pense notamment au Belvédère de la CARENE à Saint-Malo-de-Guersac. Il y a aussi des événements qui sont devenus récurrents, comme par exemple la fête du vélo, au pays de Blain, le long de la piste cyclable, ou autour du lac, à Savenay. La dynamique « Eau et paysages » est donc extrêmement intéressante.

Nous versons notre participation sur un état des frais validé par la trésorerie. Pour cet exercice, nous en verserons donc à Estuaire et Sillon, pour deux sites, puisqu'il y avait auparavant deux intercommunalités, puis à Erdre & Gesvres et au Pays de Blain, et, au cours de l'exercice 2021, à la CARENE et à Nantes Métropole. Je voulais préciser, pour Monsieur Nicoleau, président en exercice de la communauté de communes Estuaire et Sillon, qu'il est toujours bien indiqué, dans le budget du Pôle – c'est une ligne à part –, les études pour la réhabilitation de la ruine de Rohars, et que nous avons travaillé, pendant le confinement, avec les collègues du Département de Loire-Atlantique et du Conservatoire du littoral pour finaliser les cahiers des charges et la convention qui pourra être signée par Madame la Présidente du Pôle dès maintenant, puisque cela doit passer en session du Conseil départemental au début du mois de juillet. C'est donc la présidente en exercice qui signera cette convention pour que l'artiste Vincent Mauger puisse faire ses esquisses sur le site de Rohars.

Voilà, Monsieur le Président.

#### **Fabrice ROUSSEL**

Merci pour ces précisions, Stéphane. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix cette participation financière du Pôle. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

### **VII. 2020-08 : Prolongation d'un de la convention de mise à disposition de service conclue entre la CARENE et le Pôle métropolitain**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Je tiens à rappeler que l'ensemble de l'équipe du Pôle est mis à disposition par la CARENE. Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'une convention de service qui s'achève au 31 décembre prochain. Afin de permettre aux nouveaux élus de prendre le temps de décider des modalités pour le mandat 2020-2026, il est proposé de prolonger cette convention d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2021.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

#### **Pascale CHIRON**

J'avais juste une petite demande de précision concernant le futur mandat 2020-2021 : à quel moment va arriver la révision du SCoT ? Stéphane pourrait-il nous rappeler le calendrier ? J'avoue que je ne l'ai plus en tête. Merci.

#### **Stéphane BOIS**

Pour le prochain mandat, le SCoT approuvé doit faire l'objet d'une analyse des résultats en 2022, en 2023 au maximum. Le gouvernement vient de prendre des ordonnances de modification des SCoT qui ont été publiées cette semaine mais qui ne prendront effet qu'à partir d'avril 2021 et nous devons attendre aussi la finalisation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires, le SRADDET, de la Région de Pays-de-la-Loire, qui a pris du retard. Il devait être approuvé, arrêté à l'été et nous n'avons pas de nouvelles de la Région. Nous devons aussi attendre puisque l'État a lancé la procédure d'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire, abrogation qui doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et d'un débat public. La Commission nationale des débats publics s'est donc saisie de la question et cela devrait aboutir autour de l'été 2021. Par conséquent, si les élus du prochain mandat souhaitent faire évoluer le SCoT, il faut que la procédure formelle commence après l'été 2021, plutôt à l'horizon de 2022, pour tenir compte de tous ces éléments réglementaires. Cela n'empêche pas de commencer les travaux avant cette date. Cela répond-il à la question ?

#### **Pascale CHIRON**

Tout à fait, merci. Je voulais juste vérifier le schéma de la Région, parce que j'avais bien vu qu'il était un peu en stand-by. Or pour la révision du SCoT, nous serons obligés d'avoir la validation du SRADDET. C'est bien cela ?

#### **Stéphane BOIS**

Tout à fait. Sinon, nous serons obligés de recommencer.

#### **Pascale CHIRON**

D'accord. Donc en 2021 ou en 2022. Merci.

#### **Fabrice ROUSSEL**

Merci, Pascale. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets donc aux voix cette prolongation de convention. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Cette délibération est donc adoptée.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Je vous remercie les uns et les autres de votre présence. Je veux évidemment saluer les élus qui ne participeront pas à nos futurs travaux et les remercier pour leur implication dans les travaux de ce Pôle métropolitain. Cela a été un mandat particulièrement actif, avec la révision du SCoT, la mise en œuvre d'un plan d'actions, un atelier d'élus qui s'est réuni régulièrement et qui, je crois, a permis d'accentuer notre culture commune et surtout, notre projet collectif. Et évidemment, je pense que pour certains et certaines d'entre vous, nous aurons l'occasion de nous retrouver dans les prochaines semaines pour continuer à travailler sur le projet de notre Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.



## **Compte rendu**

### **Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence**

---

Très bonne journée à vous toutes et à vous tous et au plaisir de nous retrouver.

#### **Stéphane BOIS**

Un petit mot de remerciement au nom de toute l'équipe, Claire, Laurie-Mai et moi-même, pour ce mandat passé à travailler à vos côtés. C'était agréable. La petite équipe du Pôle est très heureuse d'avoir pu conduire tous ces travaux avec vous.

#### **Pascale CHIRON**

Merci, Stéphane. À bientôt. Bonne journée à tous.

#### **Fabrice ROUSSEL**

Bonne journée à tous.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*